



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1243

Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseaux) pour un montant de 25 140 euros

Action Sociale

**Rapporteur** : M. CHEVALIER Alexandre

**SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 26 NOVEMBRE 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1243 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DEVELOPPANT DES  
ACTIONS AUPRES DES PERSONNES AGEES  
(ANIMATION, DEVELOPPEMENT RESEAUX) POUR UN  
MONTANT DE 25 140 EUROS (ACTION SOCIALE )

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de son projet social, la Ville de Lyon propose de mener une politique vieillesse active, innovante et adaptée à la population, une politique vieillesse qui casse les stéréotypes en soutenant activement l'inclusion des plus de 65 ans dans la vie de la ville. En dehors des actions menées en propre par le CCAS, la Ville renforce son soutien à l'action associative dont le partenariat est indispensable dans la prise en charge des plus vulnérables.

Ce soutien se concrétise par une aide au financement d'actions spécifiques destinées notamment à rompre l'isolement des personnes âgées au sein de la cité et à mettre l'accent sur la prévention de la perte d'autonomie.

A ce titre, trois dossiers sont proposées pour un soutien financier sur 2021.

Tout d'abord, au travers de son tiers lieux intergénérationnel « Café Daddy », l'association Entour'âge Solidaire est créatrice de liens de proximité, de lieux pour se retrouver « comme à la maison », tendant ainsi à lutter contre l'isolement des personnes âgées. A l'instar du 1<sup>er</sup> Café Daddy créé à la Croix Rousse, comptant 840 membres, l'association souhaite élargir cette expérience dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement au rez-de-chaussée de la résidence autonomie Rinck : au programme des repas de qualité et des temps conviviaux ouverts aux résidents et aux extérieurs.

Ensuite, œuvrant dans le champ de la gérontologie, et notamment de la prévention de la perte d'autonomie, le CRIAS est un lieu ressource partenaire qui permet aux aînés d'obtenir de l'information sur toutes les possibilités de mieux habiter son logement en vieillissant. S'inscrivant depuis 2020 dans une nouvelle dynamique, l'association constitue un partenaire essentiel au titre de son action auprès des habitants de la Ville de Lyon concernés par les problématiques du vieillissement, des proches aidants et des professionnels. Promouvant une action gérontologique coordonnée et adaptée aux évolutions sociales, un soutien financier est proposé pour 2021 à cette association.

Enfin, dans un objectif d'ouverture des résidences seniors sur leur quartier, d'épanouissement et d'autonomie des résidents, de renforcement des liens avec les familles, il est prévu de développer des résidences artistiques au sein des établissements pour personnes âgées.

Une première expérimentation de ce dispositif est présentée avec la mairie du 3<sup>ème</sup> arrondissement au sein de la résidence autonomie Danton. Ce projet, proposé par la délégation à la Culture et la délégation aux Liens intergénérationnels et à la qualité de vie des aînés, sera co-pilotée par la Ville de Lyon et le Centre communal d'action sociale (CCAS) en partenariat avec l'établissement et les mairies d'arrondissement concernées, dans une approche transversale santé et solidarité - création artistique – action culturelle. Lancée à la résidence durant la semaine bleue en octobre, la résidence se déploiera sur cinq à six mois, s'articulant autour d'actions culturelles (une cinquantaine d'heures auprès des résidents) et de recherche et création.

Ce projet est co-financé par la délégation à la Culture (6000€) et la délégation aux Liens intergénérationnels et à la Qualité de vie des aînés (4000€).

Thématique	Associations	Adresse (siège social)	Montant subvention allouée en 2020 (€)	Montant subvention proposée en 2021 (€)	Finalités de subvention proposée en 2021	Article budgétaire / fonction / ligne de crédit
<b>Actions et animations en faveur des personnes âgées / Protection à la santé</b>	Entour'âge Solidaire	28 rue de Cuire 69004	-	<b>11 140</b>	Lutte contre l'isolement des personnes âgées en créant du lien intergénérationnel de proximité. Ouverture d'un Chez Daddy dans le 2ème arrondissement de Lyon	Programme VIESENIORS Opération LIENSOC Article 65748 fonction 61 LC 41297 service 22700
	CRIS	71 cours Albert Thomas 69003	-	<b>10 000</b>	Intervient dans l'information, l'orientation et l'accès aux droits auprès du public sénior	
	L'ÉCLECTIQUE Maison d'Artistes	17 Allée du Practice, 42000 SAINT-ETIENNE	-	<b>4 000</b>	Développement d'une résidence artistique au sein de la résidence autonomie sénior Danton dans le 3 <sup>e</sup> arrondissement.	

Vu l'avis du Conseil des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

### **DELIBERE**

- 1- Les subventions susmentionnées sont allouées aux organismes énumérés dans le tableau ci-dessus, pour une somme globale de 25 140 euros.
- 2- Les conventions de financement susvisées, établies entre la Ville de Lyon, sont approuvées.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tout document s'y afférent.
- 4- Le montant des subventions allouées, soit une somme globale de 25 140 euros sera financée à partir de l'enveloppe « Subventions aux associations pour personnes âgées » (nature 65748, fonction 4238, ligne de crédit n° 41297, programme VIESENIORS, opération LIENSOC) ; après un transfert de 5 000 euros de l'enveloppe « Développement réseaux » (nature 65748, fonction 4238, ligne de crédit n° 41295, programme VIESENIORS, opération LIENSOC) ; après un transfert de 6 440 euros de l'enveloppe « Foyers-Restaurants » (Programme VIESENIORS Opération MAINTDOM nature 65748 fonction 4238 LC n° 41294)

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET